

MARDI du RNMH 18 mai 2021 11h-12h30



Un Mardi tranquille !!. On ressent l'envie de s'évader après le confinement, vive le grand pont ascensionpentecôte!! Joseph, Angélique, Cyrille, Marie-Claude étaient là Marion et Gilles nous ont rejoints vers 12h.

Les échanges ont tourné autour de la réouverture ... ou pas des activités culturelles.

On ouvre, on n'ouvre pas, et le décret est-il sorti ? Tout est suspendu. Les salles sont prêtes, le protocole préconisé par le Ministère de la Culture appris et mis en place, et on attend!!

Joseph va pouvoir relancer son harmonie début juin, le maire est d'accord pour la salle mais les musiciens reviendront ils tous ? Pas sûr, certains se sont tournés vers une nouvelle occupation : le jardinage !!

Cyrille est contente, la Philharmonie de son école va enfin pouvoir reprendre en juin. Cet orchestre allie des « grands amateurs » et des professionnels. Les professionnels ont pu jouer, s'entrainer, répéter, ... durant la Covid mais c'était absolument interdit pour les amateurs (pas essentiel !. Cette fracture ne va-t-elle pas laisser des traces !! Tous les amateurs vont-ils revenir ? Les adultes qui s'étaient inscrits cette année vont -ils se réinscrire ? 3 jours de cours cette année, le reste a été en Visio!! Quid du tissu social que certains venaient trouver, Quid de la convivialité et du plaisir de jouer ensemble, N'oublions pas que bien souvent les adultes paient très ; cela serait dommage de les perdre : l'ouverture des écoles de musique aux adultes est récente et a apporté un bol d'air sur place. Les liens intergénérationnels qui se tissent sont très importants autant pour les adultes que pour les enfants/ados.

Angélique, très silencieuse lors de nos petites discussions nous apprend qu'elle, ne peut absolument plus prodiguer ses cours en ateliers auprès des personnes en situation de handicap. Les enfants, -ados, adultes sont interdits de sortie par leur structure médico-sociale. Interdiction aussi de pénétrer dans le centre et de tenir un atelier. Parfois un atelier a pu se tenir mais à l'extérieur et avec interdiction pour les participants de toucher les instruments et cela dure depuis un an !!

L'atelier est fermé administrativement depuis octobre 2020, les salariés sont placés en activité partielle depuis 8 mois et seule, Angélique, en tant que coordinatrice, a maintenu quelques heures par semaine pour le suivi de l'association (Les amis d'Andy) avec la présidente.

Les jeunes n'ont même pas le droit de rentrer chez eux le week-end, ils ne peuvent voir leurs parents qu'à travers un plexiglass. Et pourtant ils sont vaccinés, les parents aussi que peut-on faire de plus ? Angélique ne sait vers qui se tourner. Joseph a fait remarquer que le défenseur des droits recevait beaucoup de plainte suite à ces confinements trop stricts. Pour les établissements dépendant de l'APF-France handicap, les établissements reçoivent les directives de l'APF-France handicap qui elle-même les reçoit du Ministère de la santé. Cependant chaque directeur peut voir localement avec l'ARS (Agence régionale de santé dépendant du Ministère de la santé).

Nous conseillons à Angélique de se renseigner pour savoir pourquoi le directeur est si catégorique, sur quels arguments il se base. Actuellement les enfants sont vaccinés Difficile de voir une sortie dans cette situation mais une chose est sure, cela ne peut durer. Il va falloir trouver une solution durant le

mois de juin et juillet pour que la rentrée se passe en toute sérénité quoi qu'il arrive,

Joseph rappelle que la défenseure des droits vient de sortir (mai 2021) une enquête menée auprès des EHPAD en rappelant que « les personnes âgées, y compris celles en situation de perte d'autonomie ou de handicap, jouissent des mêmes droits et libertés que l'ensemble de la population. Pourtant, la Défenseure des droits est régulièrement saisie de réclamations portant sur des restrictions de droits et libertés

des personnes accueillies en (EHPAD). Elle est encore davantage interpellée à ce sujet depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid»

Rappelons que la France ayant signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées

(CIDPH applicable depuis le 20 mars 2010), les personnes en situation de handicap, elles aussi doivent jouir

des mêmes droits et libertés que l'ensemble de la population. La Défenseure des droits a sorti un rapport sur la « Mise en œuvre de la CIDPH en France » en juillet 2020. Très instructif A lire!! Il est accessible sur leur site.

Le RNMH va alerter le Ministère de la Santé et le Ministère de la Culture pour déterminer une démarche de déblocage du système et pouvoir envisager une rentrée sereine quelle qu'en soit la situation.

Rendez-vous le 1 juin 2021

pour la suite des aventures des Mardis du



Défenseur des droits

fondamentaux des

Face au droit, nous

sommes tous égaux

a mise en œuvre de la Convention relative aux droits des rsonnes handicapées (CIDPH)

> Bien d'autres sujets ont été abordés. Il est impossible de tout évoquer dans un billet d'humeur. N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer.